

**PROCES-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du Lundi 20 septembre 2021 à 18 H. 30**

**Convoquée le 13 septembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 12

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe  
M. WEINBERG J. Adjoint  
M. AQUILINA D. Adjoint  
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint  
Mme BASSO M.  
Mme LEGENDRE M.  
Mme SCHONG E.  
Mme TEXIER I.  
M. BRUNOT S.  
M. EEKEN B.  
M. SCHMESSER D.

Absente : Mme LE BRETON A.

Absent excusé : M JACQUES D. qui donne procuration à M. AQUILINA D.

**Secrétaire de Séance** : Mme SCHONG a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

**ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

M. WEINBERG fait savoir que :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106.III de la loi NOTRe offrant la possibilité aux collectivités locales d'opter pour l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par délibération

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 01 janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Considérant que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales,

Que ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Vu l'avis favorable du comptable joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**PREcISE** que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 ; Budget Principal, budget CCAS ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **JARDIN DU SOUVENIR : FIXATION DU TARIF D'UNE PLAQUETTE NOMINATIVE**

M. WAGNER fait savoir que dans le cadre des travaux de réaménagement du cimetière, il a été décidé d'installer une stèle au Jardin du Souvenir pour rappeler les noms des personnes dont les cendres ont été dispersées.

Cette stèle comprend 40 plaquettes nominatives. La gravure sera réalisée à la Feuille d'Or style romaine moderne par les Etablissements HIEULLE.

Le coût d'une plaquette et de la gravure est compris entre 120 et 140 € TTC.

A noter que l'achat et la réalisation des plaquettes se feront uniquement en mairie.

Pour les personnes qui souhaitent acquérir une plaquette, il propose d'en fixer à 150 € TTC la fourniture, la gravure et la pose de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- fixe à 150 € la fourniture, la gravure et la pose d'une plaquette nominative.
- confie aux Etablissements HIEULLE cette prestation.

## DIVERS

./.

## INFORMATIONS

### Informations de Mme JACOBY Anne Marie :

#### *Ecole du Parc*

Une nouvelle équipe enseignante a été mise en place à la rentrée de septembre.

Elle se compose de :

Mme CZEMBOR Régine, qui assure la direction et a, à sa charge, les CE2, CM1 et 2.

Mme CHEVREMONT Anne, qui a en charge les CP et CE1.

Mme KEHL Annabelle a en charge les élèves de maternelle les lundi, mardi et jeudi et Mme BACHMANN Emilie le vendredi.

#### *Effectifs*

L'effectif total des élèves de l'école du Parc s'élève à 47 élèves.

Petite Section Maternelle : 3

Moyenne Section : 2

Grande Section : 9

CP : 8

CE1 : 10

CE2 : 4

CM1 : 7

CM2 : 4

#### *Fournitures scolaires*

Comme toutes les années, les élèves des classes primaires ont reçu de la part de la Commune des fournitures scolaires avec un petit mot d'encouragement pour cette nouvelle année.

### ***Syndicat du Collège***

L'effectif total des collégiens scolarisés à Maizières les Metz s'élève à 846 élèves et se décompose comme suit :

ARGANCY 43 jeunes  
ENNERY 95 jeunes  
FEVES 48  
HAUCONCOURT 23 jeunes  
MAIZIERES LES METZ 558 jeunes  
et SEMECOURT 31 jeunes.

### ***Cartes de Bus***

Il est rappelé que la commune prend en charge les frais de cartes de bus des collégiens et des lycéens jusqu'en terminale dans la limite de 94 € par jeune.

### ***Desserte d'Hauconcourt***

Depuis la rentrée de septembre, il est possible pour tout public (étudiant ou autre) d'emprunter la ligne 049 pour quitter Hauconcourt Centre, départ du bus à 7 H.02 et pour revenir sur Hauconcourt, départ de la gare routière à Metz à 16 H. 05 et ce uniquement en période scolaire.

Toutefois, il est **IMPERATIF** d'informer le chauffeur dès la montée dans le bus de sa descente à Hauconcourt.

### ***Remerciements***

M. DROUILLEAUX communique les remerciements émanant de l'Association Pédiatrie Enchantée pour l'octroi de subvention.

Mme SCHONG communique les remerciements de la famille à l'occasion du décès de M. BRONDOLIN Sylvain.

### ***Nouveau Doyen***

M. FAVASULI Léo sera honoré en sa qualité de Doyen en 2022.

**Informations de M. WAGNER Philippe :*****Détecteurs de CO2***

Les décrets n° 2012-14 et 2005-1000 impliquent une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant du public. Face au coronavirus et son mode de transmission par gouttelettes aéroportées, la détection du CO2 dans les écoles se révèle comme une solution efficace.

Aussi, il a été commandé des afficheurs de CO2 qui seront installés dans les différents sites (école, salle des fêtes, mairie, espace municipal).

***Sécheresse***

Par communiqué de presse la Préfecture informe du placement au niveau vigilance la zone « Moselle aval, Orne Nied et Seille ». Le préfet appelle l'ensemble des usagers de l'eau, industriels, collectivités, agriculteurs et particuliers à faire preuve d'un usage mesuré de leurs prélèvements et leurs consommations d'eau.

***Communauté de Communes Rives de Moselle***

L'option d'enfouissement des ordures ménagères a été reconduite pour l'an prochain.

***Antenne 5G***

Un dossier d'information pour la modification d'une antenne SFR implantée Pôle du Malambas afin d'intégrer la 5G a été adressé en mairie. M. SCHMESSER a examiné ce dossier et n'a pas relevé d'observation particulière.

***Carrefour d'activités Hauconcourt/Talange***

Un « fast food » va prochainement s'établir dans cette zone.

***Prix global de l'eau et de l'assainissement***

Le coût d'un m<sup>3</sup> d'eau se chiffre pour Hauconcourt à :

Part Eau : 1.52 € le m<sup>3</sup>

Part Assainissement : 1.95 € le m<sup>3</sup>

Soit au total à 3.47 le m<sup>3</sup>

Il est à noter que les prix des factures d'eau et d'assainissement de la grande majorité des usagers du territoire communautaire sont globalement proches (entre 3.28 et 3.49 € le m<sup>3</sup>) à l'exception des communes d'Antilly et de Chailly les Ennery (4.97 € le m<sup>3</sup>).

### ***Rodéo sauvage***

La gendarmerie est intervenue rue de la Châtaigne ce dimanche pour interrompre une partie de rodéo sauvage.

### ***Point sur les travaux***

#### **Réaménagement du cimetière**

Les travaux, devraient être terminés pour le 15 octobre prochain, et comprennent

- la réfection des deux allées centrales et pose de résine drainante
- la création d'un ossuaire
- la pose d'une stèle au jardin du souvenir
- la réfection du mur d'enceinte
- la plantation devant le cimetière d'arbres parasols et pose de grille
- la pose de deux fontaines et de deux supports pour trois arrosoirs
- la pose d'un cache-conteneur pour les poubelles
- la pose d'un panneau d'affichage ou figurera le plan et le règlement du cimetière

La stèle et l'ossuaire seront installés par la Marbrerie HIEULLE .

Le coût total des travaux s'élève à 228 070 € HT.

Le financement est assuré à hauteur de 35 000 € par l'Euro-département  
Et par France Relance (DETR) à hauteur de 45 614 €.

M. EEKEN fait savoir que la commune vient de se munir d'un logiciel de gestion du cimetière.

Cet outil permettra une gestion facilitée des concessions et des défunts.

#### **Requalification de la rue du Canal et de la rue de l'Ancienne Raffinerie**

Les travaux ont débuté cette semaine et devraient être terminés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

La zone de travaux s'étend de l'entrée de la rue du Canal jusqu'au pont de l'A4 et la rue de l'Ancienne Raffinerie jusqu'au passage de la Digue.

Un giratoire sera aménagé à l'intersection Rue du Canal et Rue de l'Ancienne Raffinerie.

Un arrêté limitant la vitesse à 30 km/heure a été pris pour toute la durée des travaux.

Cette zone sera fermée à toute circulation les 3 week-ends des 30 et 31 octobre, 6 et 7 novembre et 23 et 24 novembre de 7 à 19 Heures.

Le coût total de ces travaux s'élève à 941 000 € HT et a fait l'objet d'une subvention de 200 000 € accordée par l'Euro-département.

**Séance Levée à 20 heures.**